



## **Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et mise en séparatif du réseau d'assainissement. (Eaux usées & eaux pluviales)**

**La commune de Préaux et le Syndicat des Eaux de Cance-Doux vont procéder à des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement de la conduite d'eau potable rue de la Boucherie & rue du Paradis.**

Ce chantier sera réalisé par l'entreprise **DUCOIN TP**.

**Les travaux débuteront début juillet.**

### **Mise en séparatif – Réseau assainissement :**

Actuellement l'assainissement collectif de la commune est de type unitaire, c'est-à-dire qu'il collecte à la fois les eaux usées, issues de vos installations domestiques d'évacuation, et les eaux pluviales.

Le projet prévoit, dans le cadre d'un renouvellement de ce réseau, de le transformer en séparatif : un réseau spécifique pour les eaux usées et un pour les eaux pluviales.

Ces travaux ont pour but d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration, et par conséquent son niveau de traitement donc son impact sur le milieu mais aussi limiter les risques de dommages causés par les dysfonctionnements sur le réseau « pluvial » (la fréquence et l'intensité récente d'épisodes pluvieux sont une motivation supplémentaire)

Plus précisément, au niveau du branchement particulier, un tabouret de branchement (Regard circulaire PVC enterré et tampon fonte en surface) sera posé pour collecter les eaux usées. Son implantation sera décidée en accord avec le propriétaire, la commune et le responsable du chantier (en général à proximité de la caisse siphon existante). Il sera demandé aux abonnés de « séparer » les eaux usées vannes et pluviales sur la partie privée du branchement : chaque branchement sera traité individuellement avec l'avis et conseils du chef de chantier. Couramment ces aménagements ne provoquent pas de grandes difficultés.

### **Renouvellement de la conduite d'eau potable :**

Concernant le branchement d'eau qui vous concerne, l'entreprise vous contactera pendant le chantier et vous proposera un mode d'intervention pour le remplacement complet du réseau de branchement jusqu'au compteur d'abonné. En outre, si le compteur est actuellement situé à l'intérieur de votre propriété, il sera déplacé à l'extérieur sur le domaine public, sans frais pour le bénéficiaire du branchement.

De courtes interruptions de la distribution d'eau auront lieu pour les raccordements sur le réseau existant. Vous serez avertis par l'entreprise ou Saur. La circulation piétonne et la circulation des véhicules seront réduites pendant la réalisation du chantier. Tout besoin particulier doit être rapporté auprès de l'entreprise.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée aux habitants. Néanmoins, il apparaît souhaitable de renouveler la conduite d'eau existante et les réseaux d'assainissement datant des années 1960, de façon à sécuriser son fonctionnement et ainsi limiter le plus possible les interventions de réparations dans les années à venir.

**Vous remerciant pour votre compréhension**

.....

**Pour tout renseignement : mairie de Préaux – téléphone 04 75 34 41 39**